



Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

Séance du 07 avril 2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 31 mars 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 25	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie Laure KOESSLER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard WEBER a donné procuration à Alain JANSEN

Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Marie Laure KOESSLER

Mathilde PAYET-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :

24/2026 – PATRIMOINE - AUTORISATION DE CESSIION D'UN TERRAIN SITUÉ AU 8 RUE DU BURTHAL

Par délibération n°46/2023 en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la rétrocession à la Commune d'un terrain situé au 8 rue du Burthal.

Afin de favoriser la finalisation de l'urbanisation de ce secteur et de valoriser ce patrimoine, il est proposé de procéder à la revente de ce terrain à bâtir.

Un cabinet de médecins a sollicité la commune pour acquérir le terrain. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette vente.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer une seconde fois pour approuver les conditions et le prix de cession et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°46/2023 du 18 décembre 2023 portant sur la rétrocession à la commune du terrain situé au 8 rue du Burthal par les époux AUGER, au prix de 151 385 € ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par un cabinet médical pour l'acquisition de ladite parcelle en vue d'y implanter une activité de santé ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de céder ce foncier tout en répondant à un besoin de services de santé de proximité ;

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le principe d'aliéner le terrain situé au 8 rue du Burthal, cadastré section 10 n°320/32 pour une contenance de 6 ares et 85 centiares ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 8 avril 2026



Le Secrétaire de séance

François CHABAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **10 AVR. 2026**